



SODA #4

SOUTIEN AUX ORGANISATIONS
DE DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES
MUSIQUES ACTUELLES

DISPOSITIF
DÉDIÉ AUX STRUCTURES
DE PRODUCTION,
MANAGEMENT, BOOKING...
EN ACTIVITÉ,
EN DEVENIR...



*Servir
frais*



**CANDIDATURES OUVERTES
JUSQU'AU 31/01/2022**

PAGE 1/2

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURES YANN@FRACAMA.ORG - 02 47 41 77 49

Porté par la Fraca-Ma en partenariat avec ses membres Les Formations d'Issoudun et Écopia, le SODA est un parcours d'accompagnement personnalisé, qui va de la (re)définition de son projet de développement d'artistes musiques actuelles jusqu'à sa mise en œuvre.

Le SODA est réalisé avec le soutien du Ministère de la Culture – DGMIC et de la Région Centre-Val de Loire.

L'accès au dispositif est gratuit, sur candidature et sélection par un comité pédagogique composé de professionnels de la filière musiques actuelles. L'activité des bénéficiaires doit être inscrite en région Centre-Val de Loire.

PUBLICS CIBLÉS

- Structures de développement d'artistes
- Collectifs d'artistes gérant l'activité de plusieurs projets musicaux
- Artistes entrepreneurs souhaitant développer un catalogue.

À SAVOIR :

- Les structures candidates ont vocation à développer au moins 2 groupes ou artistes différents.
- Plusieurs personnes d'une même structure peuvent candidater et bénéficier du SODA.



**DOSSIER DE CANDIDATURE
EN LIGNE ICI**

PROGRAMME

Le SODA se compose de 3 phases qui mixent approches collectives et individuelles, suivi en groupe ou différencié, séances en présentiel et travaux à distance.

- **Phase 1 :** Organisation de la filière musicale
- **Phase 2 :** Définition de son projet
- **Phase 3 :** Mise en place de son projet

INFOS PRATIQUES

Calendrier prévisionnel :

- **Séance de lancement :** Lundi 21 février 2022 (de 10h à 12h)
- **Phase 1 :** Mardi 08/03 (journée) ; mercredi. 09/03 (journée) ; vendredi. 18/03 (de 14h à 17h30)
- **Phase 2 :** Mardi 22/03 (journée) ; jeudi 24/03 (journée)
- **Phase 3 :** Avril – Octobre 2022
(1 journée + suivi individualisé/tutorat sur RDV)

Durant les 8 mois du parcours, chaque bénéficiaire SODA est suivi et accompagné par la Fraca-Ma.

LIEUX

Les séances collectives auront lieu dans des salles et équipements du réseau Fraca-Ma. Celles-ci sont obligatoires.

Si l'évolution du contexte sanitaire le nécessite, tout ou partie de ces séances seront adaptées aux conditions du distanciel.